

Séance du mardi 16 janvier 2018

Président : Bernard GEVREY

Présents : M. FAIVRE Laurent, M. BRIOTET Alexis, M. BERGERET Jean-Marc, M. TEMPLE-BOYER Christophe, M. GEVREY Simon, Mme COUTURIER Isabelle, Mme MARLOT Rebecca, M. SALIGNON Jean-Paul, M. PATIN Laurent

Absent excusé : M. BENEDETTI Laurent, pouvoir à M. GEVREY Bernard

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2017

Mme COUTURIER Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Suite au décès de M. Xavier TASSIN, conseiller municipal, le tableau du Conseil municipal de Varanges est modifié et comprend 11 membres. Un courrier a été adressé à Mme La Préfète pour modification de ce tableau.

Devis carte communale :

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport de la commission urbanisme qui s'est réunie précédemment pour étudier les diverses propositions pour l'élaboration de la carte communale.

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2017 pour l'élaboration d'une carte communale,
Vu le rapport de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de confier à un prestataire la réalisation des études nécessaires à l'élaboration de la carte communale, celui-ci étant désigné après consultation ;

- BUREAU NATURA : 12500 € HT

- INITIATIVE : 13050 €

- Cabinet Patrick BRANLY : 11966 € HT

- **PERSPECTIVES : 10200 € HT (Cabinet retenu)**

-sollicite les services de la Direction Départementale des Territoires pour l'assister au cours des études ;

-donne autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique de la carte communale ;

-sollicite de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études liés à l'élaboration de la carte communale (Dotation Globale de Décentralisation) ;

-dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la carte communale seront inscrits en section investissement du budget de l'exercice considéré.

-charge le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier

Autorisation pour engager des crédits d'investissement avant le vote du budget :

Vu l'article 1612-1 du CGT, le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits affectés au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre budgétaire. Ces crédits doivent être définis quant à leur montant et leur affectation.

Pour la commune de Varanges, le quart des crédits ainsi définis correspond à 19140.74 €.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Désignation de l'opération	Montant
2135	Entreprise 3D (peintures)	3146.94 €
2135	Coop en Bat (électricité)	1704.18 €
2135	Coop en Bat (plomberie)	4142.42 €
2051	Cosoluce (logiciel)	1291.68 €
TOTAL		10285.22€

Modification statuts SICECO :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)
- La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)
- La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)
- La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)
- La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)
- La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)
- La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)
- La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)
- La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)
- La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)
- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

Service de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie courants,

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes.

La modalité de mise en oeuvre de ce service est fixée par convention.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de Statuts.

Il propose au Conseil municipal de les approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,

Vu les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

Approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,

Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Contrat Adjoint technique :

Le contrat CAE de l'Adjoint technique se termine le 13 mars 2018, M. le Maire doit prendre contact auprès du Centre de Gestion afin de finaliser l'insertion de l'agent.

Parcelle Impasse des Acacias :

M. BERGERET Jean-Marc se retire et quitte la salle du Conseil.

Le Maire propose au Conseil municipal l'élargissement de la voirie (Impasse des Acacias). M. Jean-Marc BERGERET a proposé de céder à titre gracieux une bande de 2 m de large sur la longueur de l'impasse. Les frais de géomètre seront à la charge de M. BERGERET. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité remercie M. BERGERET, approuve la décision et charge le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Affaires et questions diverses :

- Point sur les travaux : le Maire fait le point sur les travaux de voirie à réaliser
- Réhabilitation du terrain de tennis omnisports à l'étude

Sur propositions de M. TEMPLE-BOYER Christophe :

- Réflexions sur l'aménagement futur du rez-de-chaussée du Presbytère (salle actuelle Périscolaire)
- Mise en place d'un Conseil des Jeunes à l'étude
- Un conseiller soulève le problème du stationnement sur trottoir des voitures (Route de Longecourt)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures